Martigny, mercredi 14 décembre 1932. *72me année* No 144.

LE CONFÉDÉRÉ

ABONNEMENTS :
SUISSE : Un an . . . fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 12.50
ÉTRANGER : Un an . . fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Compte de Chèques postaux : II c. 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
PARAISSANT A MARTIGNY

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES :
Avenue de la Gare **MARTIGNY** Avenue des Acacias
TÉLÉPHONES : Rédaction No 31, Administration et Annonces No 2.52

ANNONCES (OFA) RÉCLAMES
le mm. ligne ou son espace — le mm. ligne 2 colonnes / 81 mm.
8 ct. Canton 20 ct.
10 ct. Suisse 30 ct.
10 ct. Etranger 30 ct.
Avis mortuaires (2 col.) 20 ct.
Compte de Chèques postaux II c. 500

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la gare et succursales dans toutes les principales villes suisses.

L'exemple

Nous avons affirmé maintes fois — en parlant de la revision des lois électorales — que c'était aussi les mentalités qu'il importait de changer, non seulement celles des gouvernés mais encore et principalement peut-être celles des gouvernants.

En ce domaine comme dans tous les autres, l'exemple doit venir d'en-haut. Si l'autorité elle-même n'applique pas les lois ou les applique selon son bon gré, en se posant a priori la question : « Quel est notre intérêt, l'intérêt de notre parti ?», il y a bien des chances pour que les administrés, pour peu qu'ils soient soucieux des destinées de leur parti, raisonnent de la même façon.

On ne saurait dire que nos autorités cantonales aient su toujours jusqu'à maintenant donner l'exemple de la justice, en se préoccupant davantage du droit que d'intérêts purement électoraux. On s'est montré incapable trop souvent de rester au-dessus des partis, et le gouvernement qui aurait dû représenter le canton tout entier n'a voulu représenter qu'une majorité, quand il a été capable encore de la représenter, et ne s'est pas tout simplement divisée entre représentants de deux clans de cette même majorité.

Quoiqu'il en soit, le souci de la justice a été la plupart du temps le moindre des soucis des gouvernants. Et cela explique nombre de scandales juridiques et administratifs de ces dernières années. Le favoritisme, le népotisme ont régné en maîtres au Palais de la Planta, au mépris des dispositions légales les plus claires, les plus précises. Nous ne sommes pas seul à l'affirmer puisque, tour à tour, les organes des divers clans du parti conservateur se sont indignés de l'un ou de l'autre de ces scandales, selon qu'ils étaient le fait de l'un ou de l'autre Département. Nous mettrons hors de cause le *Nouvelliste*, trentenaire qui, vieilli avant l'âge, continue son petit bonhomme de chemin en faisant l'éloge de tous nos gouvernants cantonaux, les plus justes, paraît-il, les plus intègres, les plus dénués de toute préoccupation électorale qui soient au monde.

Mais, nous savons qu'il n'en est rien, et chacun le sait aussi bien que nous. S'il nous était resté le moindre doute à ce sujet, la façon d'agir du gouvernement dans les deux cas de Collombey et Riddes aurait démontré qu'il y a toujours deux poids et deux mesures. On a vu que, sur simple requête de quelques citoyens conservateurs, on s'est empressé dans ce dernier cas de procéder à une enquête, alors que dans le cas (grave, celui-là) de Collombey, le gouvernement a fait la sourde oreille, si bien que le Grand Conseil a dû intervenir pour lui enjoindre de donner suite à la pétition des citoyens de Collombey. Mais il en est toujours ainsi, et l'on n'a plus rien à apprendre depuis les célèbres recours électoraux de Collombey, Fully, Sion, etc...

A chaque élection, il faut s'attendre à de nouveaux recours que justifient les injustices dont sont victimes nos amis politiques dans les communes. Nous avons dit que l'exemple vient de haut. Nos adversaires conservateurs comptent bien trouver quelque appui au gouvernement. Aussi ne se gêne-t-on guère. Les cas d'arbitraire se multiplient dans les communes, et chaque élection est l'occasion de nouveaux scandales.

On nous répondra — comme on l'a déjà fait — que la faute en est à nos lois électorales. L'excuse est trop facile. S'il est vrai que ces lois sont parfois peu claires et doivent être revisées, que les notions de séjour ou d'établissement doivent être précisées, que la liberté de l'électeur doit être favorisée et l'accès aux urnes rendu plus facile, s'il est vrai enfin que ces lois laissent à désirer sur bien des points, il ne s'ensuit pas que l'on puisse invoquer ces motifs pour justifier toutes les décisions que le gouvernement a prises en matière de recours électoraux, presque toujours au détriment de la minorité, au mépris de la jurisprudence et au rebours du bon sens, quand ce n'est pas au mépris d'un texte de loi formel.

Le Grand Conseil a commencé, il y a plus d'une année déjà, la discussion d'une nouvelle loi électorale. Sans doute en résultera-t-il sur certains points d'heureuses modifications, de bienfaisantes innovations — nous ne parlons pas du quorum. Mais hélas ! que ne peut-on aussi facilement modifier les mentalités pour mettre fin à l'arbitraire qui sévit dans notre canton en matière électorale. *Ern. D.*

Nouveaux abonnés. — *Le « Confédéré » sera adressé gratuitement jusqu'au 31 décembre prochain à tout nouvel abonné pour 1933.*

Menus plaisirs

Puisque voilà les élections passées, comme toujours à la satisfaction de tous les partis, car tous entonnent le péan, retournons à notre vigne que nous butterons avec quelque tendresse. C'en est la saison. Mais à propos d'urnes, une chose me surprend dans la défaite de nos amis de Bourg de St-Pierre. Non pas que ces Messieurs du Grand St-Bernard aient fait acte de capacité civique, mais qu'ils aient attendus vingt ans pour le faire. Vous en êtes étonnés ! Moi, itou. Vingt ans de méditations, je pense, bien que les desseins des hommes soient impénétrables. Vingt ans, c'est beaucoup ; sept auraient suffi, comme dans un conte d'A. Daudet, où il est question d'un fameux coup de pied.

Ma vigne, ce sont mes livres, et il n'est pas de commerce plus agréable que celui des livres, comme il n'est pas de métier plus noble que celui de libraire. L'amitié que l'on porte aux livres ne ressemble à aucune autre. De toutes les professions « mécaniques », le libraire, — et aussi le typographe — est à peu près seul à conserver ses titres de noblesse. Encore, faut-il que le typographe ait l'amour des belles lettres, c'est le cas de dire, et que le libraire serve d'intermédiaire intelligent entre l'éditeur et le public. Un bon libraire ne doit pas écouler aveuglément n'importe quelle marchandise ; il saura faire un choix entre tant d'œuvres qu'une réclame parfois impudente propose à l'admiration du plus grand nombre possible de lecteurs.

Les vieilles bouteilles sont les meilleures. Les vieux livres passent en sagesse, fumet, bouquet, les modernes productions. C'est entre de vieux livres et de vieilles bouteilles que le divin Rabelais écrivit ses merveilleuses chroniques, dont on a dit qu'elles sont « le bréviaire des honnêtes gens ». Et toujours se presseront des fidèles aux inestimables prônes du curé de Meudon. Mais, « ventre Saint-Quenet », comme il se plaît à répéter, le gaillard n'est pas facilement intelligible en tous points. Des aperçus très subtils ont chez lui table et couvert. Il redonde à traiter « science de gueule » avec la même ampleur que s'il abordait quelque grand point de théologie. Point de sauce, point de salut. Le brave homme. Il vous donne le vertige, cependant que lui-même titube, saoûl d'idées et de mots. Et de ce joli vin de Chinon, couleur de soleil et d'abeilles, du moins je le cuide. Mais pour casser l'os médullaire, il faut une bonne mâchoire, la dent philologique, et se l'assimiler, un solide estomac.

Où ? Quand ? Comment est-il mort ? On n'en sait rien, en dépit des facéties que lui prêtent les almanachs, au moment suprême. « Rapportez à mes amis, aurait-il dit en mourant, que je m'en vais chercher un grand : Peut-être. », « Tirez le rideau, la farce est jouée », « Je n'ai rien. Je dois beaucoup. Je donne le reste aux pauvres. » Fantaisie que tout cela. Chacun y est allé de son couplet, prêtant à Rabelais mourant les plus rares impertinences. On ne connaît ni le lieu, ni la date exacte de sa mort. A en croire une épitaphe qui a été conservée, des amis devaient l'assister aux derniers moments, et l'on peut admettre qu'il fit ce qu'on appelle une fin édifiante, car au demeurant, c'était un sage.

Vieux livres caressés tant de fois d'une main légère, pleins de beaux secrets sur la vie, les hommes et les choses ! Et si dignes d'être aimés ! Les biographes d'Anatole France rapportent maintes anecdotes sur l'amour que le Maître portait aux vieux bouquins. Il lui arrivait d'éprouver une réelle souffrance à voir les œuvres de valeur, abandonnées à toutes les injures de l'air, sur les quais, dans les boîtes des bouquinistes. Ces volumes dépareillés, déchirés, maculés, il les achetait, uniquement parce qu'ils étaient en mauvais état. « Cela ressemble aux vieillards outragés », avait-il coutume de dire. Et chez lui, il les réparait, les recollait avec des soins attentifs, lissait les pages froissées, les débarbouillait, puis en faisait cadeau à des amis, trop heureux d'emporter un Racine, un Voltaire, un Pascal ainsi soigné par des mains illustres.

Les livres, voilà les vrais amis qui vous accueillent toujours avec le même visage souriant. Notre ingratitude ne saurait les toucher et leur amitié ne déçoit pas. Ils donnent inlassablement les plus rares plaisirs et se révèlent en fin de compte, au témoignage de Montaigne qui passa sa vie en leur compagnie, « la meilleure munition à cet humain voyage ».

Aussi bien faut-il rechercher leur conversation par-dessus tout. Celle des libraires a aussi son prix. Nourris dans le sérail... ils en connaissent les secrets. Mais où sont les vieux libraires à la mode ancienne ? Les jolis souvenirs qu'ont laissés dans l'histoire des Lettres les libraires de Boileau, Racine, La Fontaine, La Bruyère ! Il y avait entre eux des liens affectueux, une amitié naturelle, une estime réciproque. Pour l'auteur, le libraire cessait d'être un commerçant comme un autre. Aux yeux du libraire, l'écrivain était plus qu'un fournisseur de papier noirci. La Bruyère abandonne tous ses droits en faveur de la fille de son libraire.

Mœurs patriarcales que le règne des affaires a détrônées. Une belle intronisation de libraire dans sa boutique qui est aussi un sanctuaire eut lieu à Paris, il y a un peu plus de trente ans. Le vieux libraire Champion, si amoureux de son métier, si savant homme en toutes questions d'imprimerie, de typographie, d'édition, quitta sa vieille boutique pour s'installer dans une salle plus spacieuse. Anatole France, qui l'honorait de son amitié, voulut que le déménagement se fit avec un certain cérémonial. Voici l'ordre du cortège. Devant le libraire marchait Anatole France, portant solennellement dans ses mains prélatiques un bel exemplaire de la *Légende dorée ;* suivait le vieux libraire, et, derrière le vieux libraire, empilés sur des chars, tous ses livres. Ce souvenir a été évoqué par M. Jean Tharaud, dans un discours qu'il prononça au dernier Congrès des libraires de France. « Que ce souvenir est plaisant, dit-il. D'abord j'aime beaucoup que ce soit une *Légende dorée* qui soit entrée la première dans la maison : c'était attirer sur elle la faveur de tous les Saints. Ensuite, il ne me plaît pas moins que cette *Légende dorée* y ait été pieusement apportée par le plus gracieux des sceptiques. Est-on sceptique quand on croit encore aux livres ? Croire aux livres, n'est-ce pas tout comprendre ? Et tout comprendre, n'est-ce pas tout aimer ? ». *Zg.*

Les élections au Conseil national de 1931

Situation du parti libéral-radical valaisan

Le bureau fédéral de statistique vient de faire paraître un fascicule sur les élections au Conseil national de 1931 comparées aux résultats des élections de 1928.

Nous en extrayons les données et considérations suivantes :

Le pourcentage des électeurs en 1928 étant représenté par 100, le nombre indice de l'augmentation ou de la diminution des effectifs des trois partis en Valais, pour les élections de 1931, est celui que voici : parti libéral-radical 110 ; parti conservateur 101 ; parti socialiste 83. Comme on le voit, notre parti a enregistré une sérieuse avance passant de 100 à 110, alors que celle des conservateurs n'est que de 100 à 101, et que les socialistes sont en recul de 100 à 83. Cette proportion est d'ailleurs tout à fait en rapport avec le nombre des électeurs de chaque parti en 1928 et en 1931. Les radicaux sont au nombre de 5748, en 1928, et de 6651, en 1931. Les conservateurs : 20.579 en 1928 et 21.874 en 1931. Les socialistes : de 4039 en 1928, ils passent à 3521 en 1931.

C'est le parti radical valaisan qui, dans l'ensemble du parti radical suisse, accuse la plus forte augmentation en 1931, après Bâle-Ville.

En revanche, de toutes les sections cantonales du parti socialiste suisse, ce sont les socialistes valaisans qui ont subi le plus grave échec.

Ces chiffres font dire entre autres ce qui suit au Dr C. Brüschweiler, rédacteur principal du *Bulletin de statistique*. « Les plus grandes pertes du parti radical sont celles qu'il a subies dans les cantons de Genève et Zoug, puis de Schwyz et Zurich. A ces pertes s'opposent les gains acquis par le parti radical du canton *du Valais*, Lucerne, Neuchâtel, Bâle-Campagne et Bâle-Ville. Et plus loin : « Les socialistes des cantons de Zoug, Vaud, Genève, Bâle-Ville, Thurgovie, Zurich et Soleure ont aussi réalisé des gains importants qui compensent largement les pertes du parti dans cinq autres cantons, parmi lesquels ceux du *Valais et de Lucerne marquent le recul socialiste le plus fort.* »

Sans commentaires, pour l'instant du moins !

VALAIS

Bourg St-Pierre

On nous écrit :

Notre paisible localité où régnait la paix et la tranquillité depuis trente ans grâce à une saine administration a été le théâtre dimanche 4 décembre, de désordres politiques ayant pour acteurs quelques provocateurs ambitieux — genre Nicolien — et aidés de la direction du couvent du Grand St-Bernard. Douées d'un esprit de progrès et de tolérance, nos autorités n'ont-elles pas tout fait pour le bien commun ? Chacun sait combien de problèmes ont été résolus, pour l'intérêt général ; inutile de les résumer. Néanmoins, je ne puis laisser passer sous silence le dernier acte accompli avec le dévouement de chacun et spécialement de l'administration communale : la restauration du carillon.

Tous, à Bourg St-Pierre, sans distinction de parti, sauf quelques rares unités que l'orgueil avilit, rendent hommage à nos autorités pour le bien commun accompli durant ces 30 dernières années. Notre chef de paroisse est le premier à pâtir du résultat des procédés peu louables de certains « bien-pensants ». Est-ce bien cette reconnaissance-là que notre administration méritait ? Nous flétrissons cette manière d'agir et protestons contre le vote honteux des moines, qui n'avaient pas à s'occuper de notre ménage communal.

Un administré.

Dorénaz. — *Un brillant succès radical.* — *On nous écrit :*

Les libéraux-radicaux de Dorénaz ont remporté aux élections du 4 décembre une brillante victoire. Ce succès est dû en premier lieu aux dirigeants du parti et au travail et à la discipline de tous ses membres. Notre victoire est encore plus belle en face des procédés scandaleux de la part des dirigeants du parti conservateur. Ces personnages ne se sont pas gênés pour faire pression sur des ouvriers occupés dans deux chantiers où les entrepreneurs sont des manitous « renommés ».

Nous sommes forcés de faire connaître publiquement ces peu scrupuleux procédés d'autant plus que ces travaux sont subsidiés par la Confédération et par l'Etat. Jusqu'à quand souffrirons-nous donc que l'argent de tous les contribuables soit employé à maintenir debout le régime conservateur ? Ainsi sur le chantier concernant la construction du nouveau pont de Dorénaz, l'on a remis la veille des élections, à chaque ouvrier, un bulletin conservateur. Dans un autre chantier, on a poussé l'audace jusqu'au dernier degré. Une lettre de menaces a été envoyée la veille des élections à un citoyen pour l'inviter à retirer sa candidature de la liste radicale.

Fort heureusement, toutes ces tentatives sont restées stériles. Bien au contraire, ces électeurs menacés ont fait preuve d'un courage peu ordinaire, et ils ont contribué pour une large part à notre succès. Citoyens radicaux, continuez à lutter pour l'union de nos liens, et sous peu sonnera pour nous l'heure de la plus belle et grande victoire ! *I.*

Chalais. — *Après les élections.* — On nous écrit :

De tout temps, il est des gens qui veulent voir blanc en la plus profonde obscurité... Il n'y déroge pas, le correspondant du *Nouvelliste* qui, sous le titre peu prétentieux de « Magnifique victoire conservatrice à Chalais », clame à pleins poumons au triomphe, malgré la perte d'un siège de son parti. Mais ses venimeuses insinuations, ses calomnies à l'égard du parti radical de Chalais et de M. Crittin en particulier ne pourront empêcher à la réalité d'affirmer la perte d'un siège aux conservateurs au profit des radicaux. Le prochain Conseil communal sera composé de 4 conservateurs et d'un radical, alors que l'ancien ne comprenait aucun membre de la minorité.

Voici d'ailleurs les résultats du 4 décembre : listes radicales : compactes 74, modifiées 35, en tout 109. — Listes conservatrices : compactes 187, modifiées 82, en tout 269.

Le parti libéral-radical de Chalais est donc solidement formé, et c'est avec confiance qu'il attend l'avenir. *Z.*

La succession du juge fédéral Piller. — *On nous écrit :*

M. le juge Piller ayant été appelé à remplacer M. Perrier, on a articulé divers noms pour sa succession, notamment celui de M. C. Pitteloud, chef du Département de justice et police de notre canton. Serait-ce, pour MM. Evéquoz et Troillet, un moyen facile d'éloigner du canton un magistrat qui fait preuve d'indépendance ? *U.*

Ardon. — *Eclairez les fouilles, s. v. p.* — *On nous écrit :*

En qualité de lecteur du *Confédéré*, je me permets de vous faire le récit d'un accident dont j'ai été le témoin. Hier soir, à 19 h., une automobile Amilcar, conduite et appartenant à A. Barman de Sion, est entrée dans une fouille près du chemin qui conduit au village d'Ardon. La faute est nullement imputable à l'automobiliste mais bien aux autorités communales qui négligent de placer une barrière pour écarter tout danger. Il faut espérer que la commune d'Ardon prendra des mesures de sécurité afin que pareil accident ne se produise plus. *L.*

L'épilogue d'un drame. — Le nommé Paul Antognazza qui avait, le 19 mars dernier, mortellement blessé à Genève Mlle Lucette Allegri, bien connue à Monthey, a été condamné par la Cour criminelle à 7 ans de prison.

A la section valaisanne de la fondation pour la vieillesse. — Le grand comité de la section valaisanne s'est réuni hier mardi, à Sierre, sous la présidence de M. le chanoine Imesch, pour prendre connaissance des comptes de 1932 et établi le budget pour 1933.

Les collectes ont fourni cette année environ 13.000 fr. Trente et une commune n'ont pas fait la collecte et nous relevons que c'est la commune de Martigny-Ville qui a recueilli la somme la plus importante, soit 1140 fr.

L'œuvre a touché encore une subvention fédérale de 17.000 fr., une subvention cantonale de 5000 fr. et un don de 500 fr. de la Banque cantonale.

Un millier de vieillards ont, dans le canton, touché des subsides annuels de 50, 40 ou 30 fr. selon leurs besoins au total 37,000 fr.

« Pour la vieillesse » est une œuvre privée indépendante de l'assistance publique ; les sommes qu'elle verse ne peuvent en aucun cas diminuer les charges de l'assistance des communes.

Le comité est actuellement composé de MM. le chanoine Imesch, président ; H. de Preux, Pierre de Riedmatten, Marc Morand et de Mlle Stéphanie de Torrenté.

Décisions du Conseil d'Etat

M. le conseiller d'Etat Dr. R. Lorétan est désigné comme représentant de l'Etat au sein du Conseil d'administration du chemin de fer électrique de Loèche-les-Bains.

Homologations. — Le Conseil d'Etat homologue :

1. le plan d'extension de la commune de Brigue ;

2. le règlement de la commune de Brigue concernant le plan d'extension et la police des constructions ; 3. les statuts du consortage de la « Stockweide », sur territoire des communes de Loèche-les-Bains et Inden, de siège social à Varone ; 4. les statuts du consortage du bisse dit « Bodmenwasser », de siège social à Saas-Grund ; 5. les statuts du syndicat d'élevage bovin de Grimisuat, de siège social à Grimisuat ;

6. le règlement de fabrique des « Plâtrières de Chippis », de M. Louis Ramuz.

Concessions d'auberges. — Il accorde : 1. à M. Fridolin Karlen, hôtelier à Brigue, la concession pour l'exploitation, pendant 5 ans, au dit lieu, d'une auberge de 4 lits, sous l'enseigne « Café National » ;

2. à MM. Frédéric, Rémy, André et Elie Coquoz, le transfert à leurs noms, de la concession et du droit d'enseigne de l'Hôtel des Dents du Midi, à Salanfe, commune d'Evionnaz ; 3. à M. Emile Bonvin, boulanger à Montana, le transfert à son nom de la concession et du droit d'enseigne de la pension Edelweiss, à Montana ;

4. à MM. Closuit et Cie, Banque de Martigny, à Martigny, le transfert à leur nom de la concession et du droit d'enseigne de l'Hôtel des Alpes, à Trient ;

5. à M. Favre Camille, instituteur aux Agettes, la concession pour l'exploitation, pendant deux ans environ, d'une pension ouvrière avec logement, au point D de la conduite forcée de la Dixence, territoire de la commune de Vex.

Médecins. — MM. Maurice Lugon, à Martigny-Ville ; Kalbermatten Simon, à Stalden ; Bocion François, de Lausanne et Bournens, porteurs du diplôme fédéral de médecin, sont autorisés à exercer l'art médical dans le canton.

Pharmaciens. — MM. Henri Gottofrey, d'Echallens, et Raeber Joseph Henri, de Lucerne, porteurs du diplôme fédéral suisse de pharmacien, sont autorisés à pratiquer l'art pharmaceutique dans le canton.

CHRONIQUE SÉDUNOISE

Une conférence : « Les événements de Genève ».

(Comm.) Vendredi 16 décembre 1932, dans la grande salle de l'Hôtel de la Paix, à Sion, M. J. E. Gross, rédacteur de la *Nouvelle Revue Romande*, parlera des événements du 9 novembre à Genève.

Soldat du 103 mobilisé en ces jours de trouble, observateur avisé, M. J. E. Gross a su voir ce qu'il fallait voir au milieu de la troupe valaisanne et genevoise. Théoricien politique courageux, nul doute qu'il ne tire de certains faits des leçons utiles.

Ajoutons que M. J. E. Gross est un orateur prenant et que sa conférence est faite au bénéfice des œuvres sociales du Régiment valaisan 6.

Nul doute qu'il n'y ait foule à la Paix ce soir-là.

CHRONIQUE MONTHEYSANNE

Elections pour le renouvellement du Conseil général

680 citoyens ont répondu samedi et dimanche à l'appel des 3 partis montheysans pour procéder au renouvellement du Conseil général. Sur 675 listes valables :

414 ont été déposées par les libéraux-radicaux,
184 ont été déposées par les conservateurs, et
77 ont été déposées par les socialistes.

Ce qui donne pour les 3 partis la répartition suivante : libéraux-radicaux 28 sièges (en 1928 : 25). — conservateurs 12 sièges (1928 : 16). — socialistes : 5 sièges (1928 : 4).

Voici la liste des conseillers généraux de notre parti dans l'ordre du nombre de voix obtenues par chacun d'eux : MM. Delmonté Edouard 408 ; Carraux Mastaï 405 ; Giovanola Louis 403 ; Clausen Clément 402 ; Maystre Jean 402 ; Contat Eugène 401 ; Meylan Albert 400 ; Contat Armand 398 ; Coquoz Jean 397 ; Franc Alexis 396 ; Cottet Ferdinand 394 ; Médico Robert 393 ; Pot Jules 393 ; Borgeaud Louis 391 ; Vionnet Henri 391 ; Comtesse Alfred 290 ; Bertrand Charles 389 ; Boissard Emile 289 ; Bussien Elie 389 ; Keller Jacob 284 ; Elber Edmond 382 ; Lorétan Gratien 382 ; Rithner Jean 381 ; Marti Maurice 380 ; Berra Rémy 379 ; Borella André 379 ; Devanthey Henri 378 ; Donnet-Descartes César 374.

Il est réjouissant de constater que les citoyens libéraux-radicaux ont confirmé leur beau résultat des élections communales et bourgeoisiales et qu'ils affirment ainsi, une fois de plus, la vitalité de leur parti.

A propos de ces élections pour le Conseil général, il faut signaler qu'une proclamation, rien moins qu'insultante, a été adressée à tous les adhérents au parti conservateur pour les engager à venir voter en masse.

Nous renonçons, pour notre part, à publier dans le *Confédéré*, ce scandaleux libelle, dans l'élaboration duquel il est douteux que le comité du parti conservateur ait trempé. Dans quel cerveau malade une lettre aussi ahurissante que stupide a-t-elle pu germer ? On se le demande à Monthey, quoi qu'un nom soit mis sur toutes les bouches.

La personne aurait-elle encore ajouté cette nouvelle maladresse à l'admirable collection de gaffes qui illustrent son activité politique depuis son arrivée à Monthey ? Ce serait le comble ! *O.*

Scandaleux procédés électoraux à Monthey

Bien que notre correspondant montheysan ait émis l'avis qu'il serait préférable de s'abstenir de donner connaissance de la scandaleuse proclamation adressée aux citoyens conservateurs de Monthey, en raison du fait qu'elle est nettement désapprouvée et même flétrie par des dirigeants conservateurs et par la majorité des membres de ce parti, nous estimons que nous n'avons pas le droit de cacher cette circulaire à nos nombreux amis politiques.

L'avis de ces amis — que nous partageons pleinement — est qu'il est nécessaire, voire indispensable, de stigmatiser des procédés ignobles, dignes de l'époque de l'Inquisition et de dénoncer publiquement la survivance d'un esprit sectaire que rien, absolument rien, ne justifie dans cette bonne ville de Monthey où nos amis au pouvoir manifestent une tolérance à laquelle les adversaires qui ont encore le sentiment de la loyauté rendent hommage.

Il faut décidément qu'une cause soit bien mauvaise pour appeler à sa défense des arguments aussi faux, aussi ignominieux que ceux dont se sont servis les « courageux » pondeurs de l'infecte proclamation ci-près. Nous demandons pardon à nos amis de leur donner des nausées en leur infligeant la lecture de cet odieux libelle, mais il est des agissements que l'on ne saurait passer sous silence sans perdre à tout jamais la notion de la dignité humaine.

Voici donc la teneur du tract conservateur :

« Aux électeurs montheysans. — Chers concitoyens,

» Les résultats électoraux de dimanche passé révèlent, dans tout le canton, une *forte avance conservatrice. Cinq (?) communes ont renversé le régime radical.* Ses adeptes aux abois se défendent en usant des derniers moyens et pratiquent l'arbitraire le plus éhonté. Près d'une trentaine de citoyens, à Monthey depuis 1, 3, 5 et 10 ans même, y payant des impôts, se sont vu refuser leur bulletin de vote, alors que tels autres, dans les mêmes conditions qu'eux ou exerçant leurs droits dans d'autres communes, auraient été agréés. Ces procédés en disent long sur la mentalité de leurs auteurs et sur la qualité de leur *politique rousseauiste et voltairienne.* La séquestration n'étant plus de mise, c'est là leur nouvelle méthode !

» Nos 279 listes, ajoutées à celles de nos électeurs arbitrairement évincés, acusent un nombre supérieur à celui de 1928. Réjouissons-nous donc avec nos amis du district, nous souvenant de nos *victoires de 1913, de celles de Champéry et Collombey et de la récente victoire de St-Gingolph qui redevient conservateur après 20 ans de vexations ininterrompues.* Faisons taire les mesquines divergences intérieures, inhérentes à toute activité politique. Que les non-élus se souviennent que certains échos ennoblissent et exaltent pour toute la vie la conscience d'un parti politique et que le leur est de ceux-là. *Nous défendons un programme si élevé que le seul fait d'être son partisan vaut mieux que tous les titres de noblesse.* Et nous ne permettrons jamais que le *laïcisme putride* pénètre nos institutions, que *l'union libre et le divorce* deviennent pratique courante et que dans l'avenir, à force de lâchetés, de compromissions et de faiblesses, l'abcès radical ayant crevé, nos ennemis, réconciliés sous le régime de la faucille et du marteau, s'attaquent au plus sacré de nos biens, *notre Eglise et notre Foi.*

» Nous ne serons pas comme l'autruche qui croit éviter le danger en fermant les yeux ; nous les tiendrons toujours ouverts et démasquerons pour les combattre *tels hommes cauteleux et patelins, tels « visages francs mensonges prêts », qui grouillent, rampent et répandent, à journées faites, leurs perfides venins.* Devant leurs tentatives, *l'inaction serait de la trahison.*

» Aux urnes donc, samedi et dimanche, *pour déclarer une fois de plus nos convictions conservatrices, la beauté de notre cause et la vérité de nos principes !*

» Vive le parti conservateur montheysan !

» Vive le Valais conservateur ! »

Nous espérons bien que les dirigeants du parti conservateur montheysan n'approuvent pas de semblables procédés.

Et voici à titre de comparaison la circulaire du parti libéral-radical :

« Aux électeurs libéraux-radicaux de Monthey. — Chers concitoyens,

» Vous avez à élire, samedi et dimanche prochains, vos représentants au sein du Conseil général pour la période 1933-1936. Notre parti a manifesté brillamment sa vitalité lors des récentes élections communales et bourgeoisiales, ce dont nous vous félicitons et vous remercions ; mais il importe également de conserver notre majorité au Conseil général. Nous devrons chercher à augmenter le nombre actuel de nos représentants. Notre devoir est clairement tracé : *Chers concitoyens, tous aux urnes, samedi et dimanche, voter la liste libérale-radicale. Engagez tous vos amis à la voter ! Pas d'abstention, pas de panachage !*

» Une belle discipline, librement consentie, doit être la ligne de conduite de notre parti. N'accordez aucun suffrage aux candidats des partis adverses. »

Citoyens, jugez et appréciez ! *Mr.*

MARTIGNY

Mlle Nathalie Morand

On a conduit hier à sa dernière demeure Mlle Nathalie Morand, décédée à l'âge de 81 ans. Elle était fille de feu le capitaine de carabinier Joseph Morand, ancien tenancier de l'Hôtel de la Grand'maison, et sœur du regretté Léon Morand, député, et de M. Paul Morand, qui fut propriétaire de l'ancien Hôtel des voyageurs à Genève.

Mlle N. Morand était malgré son grand âge restée alerte et active et c'était toujours un plaisir de converser avec elle. Bien que n'ayant qu'une modeste aisance, elle s'intéressa beaucoup aux œuvres de bienfaisance. Il y a 3 semaines seulement, elle assistait encore à une séance de couture de l'Ouvroir et y travaillait comme une jeune.

La longue vie de Mlle Morand fut toute de bonté et de dévouement. Aucune souffrance ne la laissait indifférente, elle pénétrait dans tous les milieux pour y apporter sa sympathie. Elle avait gardé de son temps la courtoisie et par son amabilité avait su se créer des amitiés de tous les âges. Chacun à Martigny aimait à rencontrer Mlle Nathalie et gardera d'elle le meilleur souvenir.

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

Gym d'Hommes

Les membres de la Gym d'hommes sont convoqués en assemblée générale ce soir mercredi 14 décembre, à 20 h., au Café Disières. Ordre du jour : renouvellement du Comité. Divers. *Le Comité.*

Groupe pour les intérêts féminins

Les membres sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, mercredi 14 crt, à la Grande Salle de l'Hôtel de Ville. *Le Comité.*

LES SPORTS

Situation des juniors en Valais

Le premier club en Valais qui prit l'initiative de fonder un groupement de juniors est Monthey. Depuis quelques années, en effet, les juniors montheysans se sont montrés de rudes adversaires aux équipes juniors des bords du Léman. En 1931, une petite crise au sein du F.-C. Monthey obligeait ce club à renoncer pour une saison à aligner une équipe juniors. Ce fut le Martigny-Sports qui prit alors la défense des couleurs valaisannes. La jeune équipe martigneraine, formée de bons éléments sortis de divers collèges, fit une brillante saison, terminant seconde au classement des juniors et enlevant le titre de champion valaisan série C.

La saison 1932-33 a vu un grand développement de ces sections de juniors en Valais. En fait, les F.-C. Monthey, Martigny, Sion et Sierre inscrivaient chacun une équipe au championnat suisse ; ces quatre équipes formèrent un groupe qui, avantagé par un temps propice, vient de terminer son deuxième tour.

Voici les résultats des différents matches :

Ier tour : Monthey bat Sierre, 10 à 0 — Martigny bat Sion, 4 à 1 — Sion bat Sierre, 2 à 1 — Monthey bat Sion, 2 à 1 — Monthey bat Martigny, 4 à 2 — Martigny bat Sierre, 11 à 0.

IIe tour : Monthey bat Sierre 16 à 0 — Martigny bat Sion, 2 à 1 — Sion bat Sierre, 6 à 2 — Monthey bat Sion, 4 à 0 — Monthey bat Martigny, 2 à 1 — Martigny bat Sierre, 15 à 0.

Monthey sort donc vainqueur de ce groupe, ayant battu tout son monde, total 12 points. — Martigny vient avec 8 pts, Sion, avec 4 pts, tandis que Sierre est lanterne rouge, n'ayant pu obtenir un seul point.

Nous avons suivi bon nombre de ces matches. Ce qui s'est chaque fois avéré à nos yeux, c'est l'incontestable supériorité des juniors de Monthey et Martigny sur ceux du Centre. Monthey et Martigny sont deux belles équipes, qui font plaisir à voir évoluer. Martigny a un onze plus homogène, plus solide, et, au milieu du terrain, il domine ses adversaires. Mais les Montheysans sont plus rapides et ont ce « finish » qui manque tant aux autres équipes ; de ce fait, ils sont plus réalisateurs, ce qui leur a valu deux victoires sur un Martigny qui les dominait légèrement.

Sion est une jolie équipe, qui manque pour l'instant de métier. Mais il faudra compter avec elle la saison prochaine. De beaux matches en perspective : Monthey - Martigny - Sion.

Dans ce groupe, l'équipe sierroise n'a quasiment pas existé. Formée d'éléments beaucoup trop jeunes, nullement à point physiquement, ne possédant qu'une notion par trop incomplète du football, cette équipe n'a pu résister contre la volonté, l'énergie et la science des Montheysans et Martignerains. Qu'on ne cite comme preuve que les 4 résultats obtenus contre ces 2 équipes : 10-0, 11-0, 16-0, 15-0 (52 buts à 0 !).

C'est donc à Monthey qu'échoit l'honneur de défendre le football junior valaisan, pour le titre de champion romand. Souhaitons-lui plein succès. *B.*

SUISSE

Chambres fédérales

Conseil national

Séance du 12 décembre

La Chambre reprend le budget de la Confédération au département politique. M. Schmid rapporte. M. Reinhard (Berne), soc., propose de diminuer de 138.000 à 110 fr. le crédit aux représentants et commissaires fédéraux et de 560.000 à 450.000 fr. le crédit à la S. d. N.

M. Motta, chef du dit Dépt : Nous sommes obligés de verser notre quote-part de 560.000 fr. à la S. d. N. Il est inutile de faire ici des manifestations stériles. L'influence de la S. d. N. a été jusqu'ici une influence modératrice en Extrême-Orient.

M. Reinhard déclare qu'il se sent personnellement offensé par le discours de M. Motta. Il maintient que la conférence du désarmement a fait fiasco. Le président prie M. Schmid de s'abstenir de faire la critique de tous les conseillers fédéraux et de s'en tenir à la question.

Le postulat de M. Reinhard au sujet des dépenses de la S. d. N. est repoussé.

L'interpellation Rosselet

L'interpellation Rosselet au Conseil national est ainsi conçue : « Le Conseil fédéral croit-il qu'il existe en Suisse des organisations ouvrières armées capables de menacer l'ordre établi ?

Ne croit-il pas que les mesures liberticides qu'on lui demande, sous prétexte de maintenir de l'ordre, seraient plus un signe de faiblesse que de force et n'augmenterait-elles pas le danger plutôt que de l'atténuer ?

Ne pense-t-il pas que son attention pourrait plus utilement être attirée sur les organisations fascistes que sur les syndicats ouvriers ? »

Le budget au Conseil national

Séance du 13 décembre

Le Conseil national a validé l'élection de M. Chassot (Fribourg), qui prendra la place de M. Ernest Perrier, démissionnaire.

Il a poursuivi ensuite l'examen du budget pour 1933. Le chapitre du département des finances et des douanes est adopté sans opposition.

M. Fazan (Vaud) rapporte sur le budget du Dépt de l'économie publique, puis M. Mermod (Vaud) demande que l'on ne réduise pas les subventions pour les améliorations foncières, qui obligeraient beaucoup d'entrepreneurs à cesser leurs travaux. M. Schulthess proteste contre les attaques dont son département est l'objet pour démontrer que, dans ses services comme dans ceux de ses collègues, on est ménager des deniers publics. Le chômage impose à l'Etat un devoir urgent ; il ne faut rien ménager pour combattre cette plaie sociale. Mais, dans une période aussi dure que celle que nous vivons, il faut serrer les rangs, collaborer et s'entr'aider, car tous les cercles de la population souffrent de la crise.

M. Schmid (Zurich) propose que l'on porte de 9,465,000 francs à 9,615,000 fr. la subvention à l'enseignement professionnel, commercial, industriel et ménager. On ferait mieux d'augmenter que de réduire ces subventions, qui servent à former une génération d'employés qualifiés.

M. Burki (Berne) propose que l'on prélève sur le crédit affecté aux travaux de secours 500,000 fr. pour les constructions d'écoles professionnelles. M. Rochaix (Genève) demande à M. Schulthess d'intimer au service des importations de faire preuve de plus de compréhension à l'égard des besoins du commerce. M. Perret (Neuchâtel) estime que si l'on ne peut pas réduire les dépenses militaires, on n'a pas le droit non plus de le faire à l'égard des écoles professionnelles.

M. Bratschi (Berne) voudrait que l'on ne réduise pas la subvention à l'Union syndicale et M. Wick (Lucerne) demande de la compréhension pour les besoins des syndicats chrétiens-sociaux.

M. Schulthess combat toutes ces propositions, en montrant la nécessité, si douloureuse soit-elle, de réaliser des économies. A une très forte majorité, le Conseil national appuye cette politique de déflation budgétaire.

On passe au crédit pour le chômage : M. Kagi (Zurich) demande que l'on augmente de dix millions les crédits pour les travaux de chômage et MM. Hoppli (Thurgovie) et Moser (Zurich), appuyés par MM. Kamber (Soleure) et Ilg (Berne), un relèvement de 28 à 38 millions de crédits pour l'assurance-chômage. M. Moser (Lucerne) voudrait que l'on fixe à 220 au lieu de 190.000 fr. les subventions à l'Union des paysans et sociétés d'agriculture. M. Schulthess répond que l'on ne peut pas enfler outre mesure les crédits pour la lutte contre le chômage. Mais il va sans dire que le Conseil fédéral suivra cette question de près et que, si la nécessité l'exige, il reviendra devant les Chambres avec de nouvelles propositions au cours de l'année. Au vote, les propositions socialistes sont repoussées à de fortes majorités.

Conseil des Etats

M. Bosset, rad., Vaud, rapporte sur la Convention internationale limitant la fabrication et réglementant la distribution des stupéfiants. Au nom de la commission unanime, il recommande l'approbation, ce qui est fait après quelques observations de M. Wettstein.

M. Mercier, rad., Glaris, rapporte sur la modification de la loi du 12 avril 1909 sur l'organisation militaire (suppression des chevaux à la ration des commandants de troupe et des officiers de l'état-major général, réduction du nombre des inspecteurs, enfin réduction des effectifs des cours de répétition en 1933).

La commission approuve les propositions du Conseil fédéral. L'entrée en matière est décidée sans débat et l'arrêté adopté.

L'affaire dite des fraudes fiscales

Le prof. Bachmann, représentant de la Suisse au conseil d'administration de la B. R. I., a eu à Bâle, ainsi que l'apprend la *Neue Zurcher Zeitung*, un entretien avec M. Moret, gouverneur de la Banque de France, au sujet de la saisie en France des avoirs des banques suisses mêlées à l'affaire des fraudes fiscales.

Le ministre des finances et la direction de la Banque de France sont favorables à la libération des dépôts moyennant versement de cautions suffisantes.

Chemins de fer fédéraux

La direction du 1er arrondissement a nommé : M. Jean Rolier, en qualité de chef aux marchandises à La Chaux-de-Fonds ; M. Charles Noverraz en qualité de chef-receveur à Genève ; M. Hans Baumann en qualité de chef de station à Choindex, et *M. Jules Cornut en qualité de chef de station à Riddes.*

Un automobiliste grièvement blessé à Nyon

Un accident, dont les circonstances sont encore mal établiese, est arrivé lundi à Nyon. Une automobile que conduisait le colonel Longet, vétérinaire à Nyon, a été tamponnée par le train de la ligne Nyon-Saint-Cergue-Morez, au passage à niveau du chemin des Eules.

Le colonel Longet est gravement blessé. Il a eu entre autres plusieurs côtes enfoncées. Sa vie, toutefois, ne paraît pas en danger. M. le Dr Gonet lui donna les premiers soins. La voiture tamponnée a subi de gros dégâts.

Grande catastrophe ferroviaire á Lucerne

Dans un tunnel

La direction de l'arrondissement de Lucerne des chemins de fer fédéraux communique ce qui suit :

Mardi après-midi, vers 15 heures, une collision s'est produite dans le tunnel de Gutsch, près de Lucerne, entre le train 554, Lucerne-Meggen, et le train express de Lucerne 264. Ce dernier a passé le signal fermé, a passé l'aiguille mise pour le train 554 et est venu tamponner le 554.

Le choc a été d'une extrême violence. Les dommages matériels sont importants. Les deux voies sont obstruées.

On travaille activement à dégager les victimes. On prévoit que les travaux de déblaiement seront longs.

Six morts, onze blessés et quatre disparus

A 19 heures, on signale 6 morts. Il y a onze blessés à l'hôpital, dont quatre sont dans un état grave. En outre, il y a quatre manquants. Des six morts, trois sont des employés et trois des voyageurs.

Les deux mécaniciens de locomotives tués dans le tamponnement se nomment Gilli, du dépôt de Zurich, et Weber, du dépôt d'Erstfeld.

Il est très difficile d'identifier les autres victimes de l'accident de chemin de fer, étant donné que les corps sont horriblement mutilés. Outre les noms des deux conducteurs de locomotives, on ne connaît jusqu'ici que les noms de trois voyageurs et d'un employé de chemin de fer blessés : une dame de Greppen, Annv Greter, qui a été blessée au cou et à la colonne vertébrale, Charles Straessle, grièvement blessé sur tout le corps, un voyageur du nom de Hans Zwintser, de Kriens, a une jambe écrasée.

D'autre part, un conducteur du train zurichois, nommé Janutin, demeurant à Lucerne, a des fractures du bassin, d'un pied et d'un bras.

Disparition d'une jeune fille

On signale la disparition d'une jeune domestique suisse allemande, Mlle Martha Baechtold, 19 ans, habitant Prilly, qui, à la fin de la semaine passée, alors qu'elle était sortie d'un cours à l'Ecole de commerce, partit comme d'habitude, sans que rien laissât supposer une fugue et qui ne fut plus revue depuis.

Nous apprenons en dernière heure que la jeune fille a été retrouvée à Genève.

Nouvelles du jour

Le cabinet Herriot a démissionné

A la fin de la séance de nuit, la Chambre française a repoussé par 408 voix contre 180 la proposition du gouvernement de payer l'échéance due à l'Amérique le 15 décembre sous cnoditions. La question de confiance ayant été posée, M. Herriot a remis la démission du cabinet en mains du président de la République. Il a été chargé de l'expédition des affaires. M. Lebrun a commencé immédiatement les consultations d'usage. On parle d'un ministère Daladier.

***

Au Conseil municipal de Lausanne

Echos de la condamnation Jeanneret

Hier soir, à l'ouverture de la séance du Conseil municipal, le conseiller socialiste Viret demanda la parole dans le but de faire une déclaration au sujet de la condamnation du Dr Jeanneret-Minkine. Aussitôt la séance devint houleuse, car l'orateur, en des termes d'une extrême violence, se mit à attaquer la bourgeoisie et la justice. De part et d'autre on se mit à pousser des hurlements, et ce fut pendant quelques instants un indescriptible chahut. Certains conseillers réclamaient l'expulsion de M. Viret.

Une bataille général menaçant d'éclater, le pré

Une bataille générale menaçant d'éclater, le président du Conseil, M. Maxime Reymond, suspendit la séance. A la reprise, le président adresse un blâme à M. Viret. Celui-ci reprend la parole et le chahut recommence de plus belle. Sous les huées des groupes nationaux, M. Viret est contraint de se taire.

***

Surprise et malaise à Washington

On mande de Wasginhton au « New-York Times » : L'idée que les Etats-Unis sont devenus franchement antipathiques à l'Europe, cause un certain malaise dans la capitale.

Beaucoup de membres du Congrès ont appris avec surprise que les paiements de jeudi peuvent réellement provoquer de graves difficultés économiques et ils commencent à être très impressionnés par l'argumentation, faisant valoir que les difficultés éprouvées à l'étranger seront également ressenties en Amérique. On a de plus en plus la conviction que ces paiements seront les derniers, bien que rien n'indique que l'on soit disposé à faire des concessions relativement à la stabilisation des paiements du 15.

***

Tué par une avalanche

Un jeune homme, originaire de St-Gallenkirch (Vorarlberg), qui chassait sur le Rossboden, a été atteint par une avalanche et entraîné sur une distance de 200 mètres. Le cadavre a été retrouvé au pied d'un rocher, sous un mètre de neige. Il s'agit d'un jeune agriculteur de 19 ans, Antoine Sahler.

***

Des communistes font la grève de la faim

Les cinq communistes Mégevand, Pingera, Jaques Millasson et Baeryswil, arrêtés à la suite des événements du 9 novembre, font depuis samedi matin la grève de la faim pour protester contre le régime cellulaire dont ils sont l'objet et pour obliger le juge d'instruction fédéral à les remettre le plus rapidement possible en liberté. Par esprit de solidarité, Humbert-Droz et Scherrer, chefs communistes, détenus sur la base du régime cantonal, ont, à leur tour, décidé de jeûner.

* * *

Huit meurtres en une nuit à Chicago

Huit meurtres ont été commis hier soir à Chicago. Trois policiers, un bandit, un voleur d'autos, un ancien professionnel de la boxe et deux personnes dont on ignore l'identité ont été tués.

On croit que ces meurtres ont été commis par des gangsters, à la suite de la mise en demeure faire par M. Cermak, maire de Chicago, à la police, d'effectuer un nettoyage complet de la ville.

Nouvelles de l'étranger

BULLETIN

M. Herriot, président du Cabinet français, n'ayant pu obtenir que l'Amérique renvoyât l'échéance du payement du 15 décembre, a annoncé à la Chambre française que le gouvernement payerait mais sous réserves. Cette décision était basée sur le fait que la France qui a toujours proclamé le respect des traités, devait faire honneur à sa signature et ne pas se désolidariser, au point de vue international, de l'Angleterre qui a décidé de payer.

Le moratoire Hoover a coûté 16.500.000 livres sterling à la France, 9.700.000 à la Grande-Bretagne, 2.400.000 à la Belgique et 1.800.000 à l'Italie. « Mais, a ajouté le président du Conseil, il nous a coûté beaucoup plus : notre titre de créance. Non seulement la France a consenti à ce sacrifice mais encore, c'est à son honneur, comme on était très inquiet dans le monde sur le crédit allemand, elle ne refusa pas son concours en faveur de l'ennemi. »

Il est intéressant de rappeler qu'en engageant la France à payer, M. Herriot entend faire honneur à une signature donnée par ses adversaires politiques et qu'il a toujours combattue comme député. Il est probable qu'il aurait convaincu les députés si deux faits importants ne s'étaient produits : Le premier est la note de l'Amérique annonçant qu'elle n'acceptera pas un payement sous condition, la seconde le fait que la Belgique a décidé de ne pas verser la somme due au 15 décembre.

Hier soir, une longue séance de nuit a permis aux divers chefs de groupe de donner leur avis. Il ressort des discussions que M. Herriot n'est même plus soutenu par le parti radical-socialiste entier. Et il est probable que la journée du 14 décembre verra la chute de son ministère.

Cette chute, hâtons-nous de le dire, n'atteindra en rien le prestige du chef radical, qui aura voulu faire son devoir de chef de gouvernement. Le vote de la Chambre, bien au contraire, dégagera sa responsabilité. Il est fort possible que le successeur de M. Herriot soit le maire de Lyon...

Mr.

PETITES NOUVELLES

KIEL. — Les vapeurs « Tilsit » et « Elektra » sont entrés en collision dans la rade d'Holtenau (Allemagne). L'« Elektra » s'est échoué.

PARIS. — On a retrouvé dans la Seine le cadavre de Mlle Marcelle Romée, sociétaire de la Comédie française, qui avait disparu depuis le 3 décembre.

DOORN. — *En voulait-il à Guillaume II ?* — Un incident sensationnel s'est produit lundi dans le domaine qu'habite l'ex-empereur d'Allemagne à Doorn, aux Pays-Bas. Un inconnu a franchi, au cours de l'après-midi, le mur de la propriété sans être aucunement remarqué. Alors que le personnage se trouvait dans une des tours du château, il fut aperçu par plusieurs domestiques qui s'emparèrent de lui et le remirent à la police.

On a trouvé sur lui un revolver de gros calibre, ainsi qu'un grand poignard. L'individu en question est un Allemand. Il a refusé énergiquement de donner des renseignements sur lui, ainsi que la raison de sa venue au château de Doorn. On a pu toutefois établir qu'il est dans cette localité depuis dimanche dernier. On pense que cet individu cherchait à commettre un attentat sur la personne de l'ex-empereur Guillaume II.

ZURICH. — *Un magasin cambriolé.* — Des cambrioleurs, munis de ciseaux spéciaux, après avoir forcé la porte d'entrée d'un magasin de confections pour dames, à proximité de la gare centrale, à Zurich, ont fait main basse sur une somme de 3600 fr. environ.

ESPAGNE. — *L'affranchissement des lettres.* — La République espagnole est le seul régime issu d'une révolution qui continue à admettre, dans l'affranchissement postal, l'effigie du souverain ayant perdu leur valeur. Au lendemain du départ d'Alphonse XIII les stocks des P.T.T. avaient été surchargés Republica Espanola, mais nombreux étaient les particuliers et grandes entreprises industrielles et commerciales qui possédaient dans leurs tiroirs des timbres non surchargés. On n'a pas voulu les pénaliser indirectement et aujourd'hui encore (décembre 1932) il n'est pas rare de recevoir des lettres où côte à côte figurent Alphonse XIII et les héros républicains Pablo Iglesias, Emilio Castelar, Margall ou I. Costa. La seule innocente manifestation est qu'Alphonse XIII est collé la tête en bas.

BIBLIOGRAPHIE

« Tous les Sports »

Ce numéro 14 publie un compte rendu original et deux pages d'excellentes photographies du match de football Angleterre-Autriche, le grand événement sportif de la saison. — Le ski à roulettes, par Jean Loopuyt. — Hygiène sportive, par Fernand Voillat. — Les sports d'hiver à Villars. — Le Jochpass sur Engelberg, par Pierre du Tagui. — Nos tuyaux et la tribune des lecteurs. Le numéro 30 centimes.

Notre beau Valais

Sous ce titre, le chanoine Jules Gross publie, pour les étrennes 1933, un nouveau livre à la gloire de notre beau canton. La plume aisée de cet auteur de notre public retrace, pour le plus grand plaisir du lecteur, des contes, des nouvelles, des légendes se rapportant au Valais et des extraits de «Théoduline».

Voilà qui sera « le livre valaisan de l'année » que nous recommandons à nos lecteurs comme cadeau d'étrennes.

Duel mondain

Ce n'est pas parce que nous avons dansé deux fois ensemble qu'il faut vous croire autorisé à me faire la cour...

— Oui, en somme, nous avons échangé deux bals sans résultat...

Madame Vve Marie LUISIER-RODUIT et famille ;
Monsieur et Madame Maurice RODUIT et famille ;
Monsieur et Madame Octave RODUIT et leur fille ;
Monsieur et Madame Paul RODUIT et leur fille ;
Monsieur Aimé RODUIT ;
Madame et Monsieur Fritz RODUIT et famille ;
Madame Veuve J. ANDREY-RODUIT ;
Madame et Monsieur Philippe RODUIT ;
Mademoiselle Rosa RODUIT ;
Monsieur Léon RODUIT ;
Madame Veuve Elisa PERRAUDIN et famille ;
Famille de feu Benjamin RODUIT ;
ainsi que les familles parentes et alliées,

ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Maurice RODUIT
ancien président

décédé le 14 décembre 1932, dans sa 79ème année, muni des secours de la Religion.

L'ensevelissement aura lieu à Saillon, le 16 décembre, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire part.

Madame et Monsieur DEVANTHERY-TROILLET et leurs enfants Simone, Cécile, Henri, André ;
et les familles parentes et alliées TROILLET, GARD, MATHEY, FELLAY, BESSARD,

ont la douleur de faire part du décès de

Madame veuve Léonice Troillet

survenu le 14 décembre, après une longue maladie supportée chrétiennement, et munie des Saints Sacrements.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny-Ville, vendredi 16 courant, à 10 heures.

P. P. E.

Conservez votre santé en exigeant une

SUZE

Voulez-vous aider « Le Confédéré » ?

Invitez tous les libéraux-radicaux à souscrire un abonnement d'un an à notre journal. Nous leur ferons de suite un service d'essai.

RUBAG
Matériel d'entreprise, ZURICH
Vagonnets - Voies Decauville. Bétonnière Oméga. Concasseur Kleemann. Compresseurs Spiros.
Représenté en Valais par
Ad. BUSER, Martigny
Matériaux de construction — Tél. 267

La Pension Belle-Vue à Surfrête-Chemin
est ouverte dès maintenant, tous les dimanches, aux skieurs et promeneurs. Sur commande : civets, choucroute garnie, raviolis, etc. Dîners depuis 2 fr. 30.
S'adresser à Vigezzi, aux Vorziers.

Maison F. Porcellana
Représentant et dépositaire de la
PARQUETERIE D'AIGLE
MARTIGNY Tél. 1.14
Le plus grand assortiment aux prix les plus avantageux.
Lames sapin pour planchers. Lambris à baguettes pour plafond. Plancher brut raîné et crêté. Lattage. Correlets. Gorges. Cordons. Liteaux à plafond, etc. Parquets simples et de luxe.

Supérieure par son poids et sa qualité à la plupart des phosphatines et farines lactées
La Phosfarine Pestalozzi
est le meilleur aliment pour la formation des os chez l'enfant et contre les antérites. C'est le déjeuner fortifiant et économique des adultes, anémiques, malades d'estomac, **4 et. la tasse,** la boîte de 500 gr. **fr. 2.25** partout.

Commerçant possédant auto cherche place de
représentant
pour le Valais et Vaud
Demandez l'adresse sous 11769 à Orell Füssli-Annonces, Martigny.

Jeune Fille
ayant du service ou apte à se mettre au courant, serait engagée de suite comme **bonne à tout faire** dans un ménage très soigné.
Adresser offres écrites avec prétentions, sous OF. 11801 V. à Orell Füssli-Annonces, Martigny.

La Boucherie D. Birker à Châble, Bagnes
expédie, **franco de port.**
quartiers
de beaux veaux
Derrière Fr. **2. 30 le kg.**
Devant Fr. **2 — le kg.**
Se recommande. Tél. 16

Baume St-Jacques
de C. Trautmann, Bâle
PHARMACIEN
PRIX : fr. **1.75**
Contre les plaies : ulcérations, brûlures, **varices** et **jambes ouvertes,** hémorroïdes, affections de la peau, engelures, piqûres, dartres, eczémas, coups de soleil
Dans toutes les pharmacies
Dépôt général :
Pharmacie St-Jacques, Bâle

Oh ! mon dos !

NE TRAVAILLEZ PLUS
avec des
MAUX DE REINS !
Vous avez sûrement déjà entendu parler des Pilules Foster en cas de maux de reins. Combattez donc simplement par ce remède, les douleurs qui rendent votre travail pénible et fatiguent votre santé. Rappelez-vous aussi que les Pilules Foster peuvent avoir un effet en cas de rhumatisme, sciatique, goutte, gravelle, coliques néphrétiques, enflure des chevilles, urine trop chargée ou trouble.
PILULES FOSTER
pour les Reins et la Vessie
Dans toutes les pharmacies : **2** francs la boîte, **3 fr. 75** la double-boîte. Concessionnaire pour la Suisse : J. C. Brandenburg van der Groudan, 60, Route de Lyon, Genève.

Pour vos fêtes de fin d'année, vous trouverez chez
CLAIVAZ Frères, Martigny
Tous les fruits secs, légumes frais
Vacherins du Mont d'Or
Volaille de Bresse — Poissons frais
Plantes fleuries — Corbeilles garnies
Sapins de Noël
A tout acheteur de notre café des fêtes, mélange spécial [750 gr. fr. 3.—], une coupe à fruits comme cadeau.

A louer
Appartement
remis à neuf, de 3 ou 2 pièces cuisine et dépendances.
Maison Desfay s, vét., Martigny.

Piano Harmoniums
Vente et location, accordage, réparations.
H. Hallenbarter, Sion et Martigny-Ville
Place Centrale.

Cadeau de Noël
Pour fumeurs !
100 Cigares Valaisans fr. 5.—. 100 Cigares Java 10 cm. fr. 7.50. 100 Cigares Sumatra 10 cm., fr. 9.—. 500 Cigarettes fr. 5.— et 6.50. — *Envois contre remboursement*
Huber-Maggi, Muri
(Argovie)

Sacs de dames
—
IMPRIMERIE NOUVELLE
MARTIGNY Téléph. 119

La Boucherie Nouvelle, à St-Maurice
envole journellement :
Demi-porcs à fr. 2.-- le kg.
Porcs entiers à fr. 1.95 le kg.
fraîchement abattus. Tél. 135

Orsières
Dimanche 18 ct, dès 14 h.
G R A N D
LOTO
organisé par la Société „L'Echo d'Orny" dans son local.
INVITATION CORDIALE

AVIS
Le soussigné informe le public de Martigny et environs qu'il a ouvert à Martigny-Bâtiaz un magasin d'
Epicerie-Comestibles, Poissons et Volailles de Bresse
Par des marchandises de 1er choix et des prix modérés, il espère mériter la confiance qu'il sollicite.
Service à domicile. Pierre ROUX.

Banque de Brigue, Brigue
Les coupons de nos obligations ainsi que les intérêts au 31 décembre 1932, sur nos carnets d'épargne peuvent être retirés dès maintenant. LA DIRECTION.

Un nouvel effort de baisse

CHOCOLAT CROISIER

la qualité extra bien connue la tablette de **300 grammes** lait ou lait et noisettes ent. **0.90**

Biscuits mélange riche, 6 à 7 sortes **la livre fr. 1.--**

et toujours nos bons 5 % à chaque achat de fr. 1.—

RAPPELEZ-vous simplement que chez PHILIBERT c'est d'abord bon et ensuite seulement bon marché.

Bazar Philibert, Martigny-Ville

Rue des Hôtels LOUIS KŒNIG

CAISSE D'EPARGNE

de la Fédération des Sociétés de Secours Mutuels du Valais

Caisse centrale: SAXON

DÉPÔTS à 3 ans **4,25 %**

à 5 ans **4,50 %**

sur carnets d'épargne **3,75 %**

au bénéfice de la garantie spéciale exigée par l'Etat

Prêts aux meilleures conditions

CAISSES CORRESPONDANTES A :

Sierre, Sion, Vex, Nendaz, Ardon, Chamoson, Riddes, Fully, Martigny, Sembrancher, Orsières, Bagnes, Vollèges, Vernayaz, Salvan, Collonges, St-Maurice, Monthey, Vouvry

Durant le

Mois de Décembre
Mois des Etrennes
Mois des achats forcés

les

MAGASINS

E. Géroudet & Fils

à Sion

accordent une

Réduction de 10 %

sur les prix de tous les ARTICLES en STOCK

Venez **Voyez et Comparez**

Marrons I. qual. à fr. -.26 le kg.
Belles NOIX à fr. -.70 le kg.
envoie **Marioni Tiz. Claro** Nr. 27 (Tessin)

On chauffe bon marché avec les briquettes

dans le poêle dans le potager dans le chauffage central

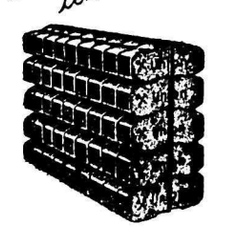

Vous trouverez

à notre rayon de

PAPETERIE

un assortiment complet de **PAPIER A LETTRES** avec enveloppes, en cartons fantaisie et en pochettes depuis

Fr. 0.25 à 4.70

Jolies **PAPETERIES** pr enfants dans cartons avec sujets, à

Fr. 1.20

Hoirie Pernollet S. A.

MONTHEY

Etude d'avocat et notaire

Henri Couchepin

AVOCAT ET NOTAIRE

ouvre son étude à **MARTIGNY-BOURG**, Avenue Bourg-Ville, villa de M. Jules Couchepin. Téléphone No 235

Belles VACHES grasses en moitiés

le kg. fr. 1.40 (tête et l'intérieur gratuit)

Porcs gras en moitiés nouveau prix **Fr. 1.80**

(l'intérieur gratuit)

H. RIESEN, Boucherie, **Köniz, Berne**

Les Oeufs SEG

sont les œufs frais du pays

Vente au commerce

S. V. O. - SION

Tél. 13

ATELIER DE FABRICATION ET RÉPARATION DE TOUS **Nickelage — Argentage**

LES MEILLEURES MARQUES DE **Radio** **Instruments de musique en cuivre**

A. Doudin, Martigny

Comme **Placement avantageux**

nous recommandons nos

Obligations 4 1/2 %

à 5 ans de terme, nominatives ou au porteur

Banque Populaire de Sierre

Capital et Réserves Fr. 935.000.—

Toute sécurité. Contrôlé par l'Union Suisse des Banques locales

Joindre l'utile à l'agréable n'est pas toujours chose aisée !

Aussi quoi de plus utile et de plus agréable à offrir qu'un beau **SERVICE A MOCCA** en porcelaine Langenthal ou un **SERVICE A HORS-D'ŒUVRE** en verre et combien de choses de ce genre que vous trouverez à des prix vraiment bas.

Service à mocca
pr 6 pers. fr. **13.50, 11.50**

Serv. hors-d'œuvre
13.50, 11.50, 5.60, 3.90

Hoirie Pernollet SA, Monthey

Le **Meuble pour tous ! !**

Visitez les nouveaux

Magasins FASOLI

au sommet du Grand-Pont, **SION**

Agriculteurs
Forestiers

La Poudre noire

garantit d'excellents résultats pour le sautage de troncs et de pierres.

Fr. 2.80 le kg.

EN VENTE A :

Martigny :	ARLETTAZ Edouard, épicerie
	FAISANT Emile, armurier
	LUGON Ernest, épicerie
St-Maurice :	AMACKER Jos., fers
Monthey :	DONNET Octave, fers
Orsières :	LOVISA-VERNAY V., négociant
Saxon :	VEUTHEY Alfred, fers
Sembrancher :	GOY, PECCOLAT & Co, fers
Sion :	PFEFFERLÉ Léon, fers

Porcs gras abattus

en moitié ou entiers le **kg. fr. 1.80**
(foie, frassure et graisse de boyaux gratuits)

S'adresser à **H. RIESEN, boucher, KONIZ, Berne**

Ebénisterie H. Vallotton, Martigny-V.

RÉPARATIONS - TRANSFORMATIONS
Exécution de tous travaux d'ébénisterie.
DÉPOT DE CERCUEILS

Pour les Fêtes

J'expédie comme ces années précédentes mes délicieux biscuits mélange riche 6 à 7 sortes, la boîte d'environ 5 livres franco fr. **5.50,** remb. boîte reprise à 0.80.
Les plumes réservoir PACKER à remplissage automatique dernier modèle avec plume inoxydable, fr. **2.50** avec 1 joli stylo gratis, joli cadeau de Nouvel-An, garantie reprise si elle n'est pas extra

Maison PHILIBERT, Louis König, Vevey, chèques post. II 629

Boucherie Chevaline Lausannoise

Viande désossée pour salamis fr. 1.25 le kg.
Rôti sans os, fr. 1.50 le kg.

Marchandise 1re qualité, 1/2 port payé

Ruelle du Grd-Pont, LAUSANNE. **L. Benoit.**

Seul fabricant
L. PASCHE
GENÈVE

Les BONBONS des VOSGES

aux bourgeons de sapin

calment la Toux

Les seuls «véritables» portent la marque «VOSGES»

Achetez vos vêtements

AUX MAGASINS

J. & V. Vairoli

AVENUE DE MARTIGNY-BOURG

TÉLÉPHONE **No 2.48**

ET VOUS SEREZ SATISFAITS

GRAND CHOIX DE TISSUS
TRAVAIL SOIGNÉ
PRIX MODÉRÉS

COSTUMES DE SKI
COSTUMES et MANTEAUX POUR GARÇONS

A vendre

à Martigny-Ville la maison de famille (manoir) avec cour et jardin de l'Hoirie V. Morand-Ganioz.

S'adresser à M. Marc Morand, notaire, à Martigny-Ville.

Incroyable !

Le roi des aspirateurs à poussière avec moteur électrique et accessoires habituels, garanti une année sur facture, ne coûte que fr. **75.—.** Insensé qui sacrifierait un sou de plus pour cet article.

Demonstration gratuite sans engagement au magasin de musique

M. FESSLER

Martigny-Ville

P.-S. - Consignez de suite pour les fêtes de fin d'année

Pour l'achat de vos meubles

literie, tapis, rideaux, voitures d'enfants, etc., etc., adressez-vous exclusivement à

Widmann Frères, à Sion

FABRIQUE et GRANDS MAGASINS DE MEUBLES, au sommet du Grand-Pont.

Réelle occasion

Grand fourneau de cuisine pour hôtel en état de neuf, mesurant 2 m. 60 sur 1 m. 10, avec four et étuve traversant. Prix très avantageux.

S'adresser chez **TACCHINI Frères,** 43 rue de Lausanne, **Genève.**

Scierie Moderne, Monthey

Samuel Mischler & Fils

Fourniture de charpentes et planches

DEVIS — Conditions avantageuses — Tél. 208

FEUILLETON DU « CONFEDERE » 42

UNE FAMILLE A LA PAGE

par

MARY FLORAN

» Je suis contente des sentiments que tu manifestes à madame Delpoy, qui n'avait pas à te faire cadeau de ce qui lui revient. Ils sont nobles et justes, mais elle peut bénir ton passage chez elle, puisque tu lui as apporté la fortune. Continue à écrire par chaque courrier et ne te décourage pas. Quand rentres-tu en Amérique ? »

Andrey montra à Valérie, sa chère confidente, la lettre reçue, plus dans le but de lui parler de Bruno que de leurs affaires d'argent. Elle l'interrogeait toujours sur l'estime qu'elle avait sur M. de Lanversé. Et Valérie était bien embarrassée pour lui répondre.

— Vous, lui disait la jeune Américaine, votre bonheur est assuré. Rien ne vous empêchera d'épouser monsieur d'Ambarez. Ah si j'étais aimée comme vous l'êtes, Ririe, comme je serais heureuse ! Je n'hésiterais pas, alors, à épouser Bruno, même peu fortuné et peu travailleur... Mais quelle certitude puis-je avoir de la sincérité et de la profondeur de ses sentiments pour moi ? A certains jours, je crois, vraiment, comme il me le dit, qu'il m'adore... A d'autres, il me semble si indifférent... Il est impénétrable !

Valérie la laissait dire et ne répondait pas. Tout à coup, les événements se précipitèrent. Antoine fut reçu à son baccalauréat, avec mention, et Reine, pareillement, avec, comme elle le disait en riant, « félicitations du jury ».

Ils revinrent tous deux à la maison paternelle. Les vacances y ramenèrent Bertrand et Francie. Michel, le beau soldat, doux et sérieux comme sa mère, arriva avec une permission de quinze jours. La ruche était au complet, ainsi que le bonheur, n'était l'arrière-pensée constante d'Andrey.

Car, pour tout le reste, les choses se simplifiaient en avançant dans la voie normale. L'identité de madame Delpoy ayant été légalement constatée, M. Uperfield, au nom de sa fille, ne mettrait pas d'opposition à la légitime restitution. Il restait seulement à éclaircir la question des intérêts.

Lorsque maître Benjamin appela, à ce sujet, madame Delpoy dans son étude, il lui donna, pour la première fois, des précisions sur l'héritage qu'elle faisait. On avait toujours dit qu'il était considérable, sans citer des chiffres. Maintenant, le notaire les avait en main.

Frais de succession et legs divers déduits, la fortune de M. de Franchery atteignait vingt-cinq millions au moment de sa mort. Depuis lors, les intérêts capitalisés jusqu'à la majorité de miss Uperfield l'avaient accrue de dix millions, soit en tout trente-cinq millions.

A ce total, qu'elle ne supposait pas si élevé, madame Delpoy eut un cri de surprise et d'épouvante, plus que de joie.

— Que vais-je faire d'une fortune pareille ?

Maître Benjamin sourit et la rassura. N'avait-elle pas neuf enfants ? Il l'entretint ensuite des intérêts courus depuis la majorité de miss, c'est-à-dire presque deux ans. Ils montaient encore à environ deux millions. Le droit strict de madame Delpoy était d'exiger la restitution d'un cinquième puisqu'elle reparaissait avant quinze années révolues de l'envoi provisoire à miss Uperfield ; mais son père invoquait, pour elle, le droit, contestable en l'occasion, de la possession de bonne foi. Ceci pouvait se plaider ou se résoudre par transaction.

Madame Delpoy interrompit maître Benjamin :

— Maître, lui dit-elle, je ne veux pas discuter ça, avec le legs énorme que je vais toucher. Je tiens à ce que miss Uperfield garde intégralement les revenus qui lui ont été versés.

— Vous lui faites, en plus du legs de deux millions, qui lui a été attribué, un cadeau, bénévole, remarquez-le, d'environ deux millions encore...

— Elle m'en a apporté bien davantage !

— Je crois, alors, madame, qu'il n'y aura plus aucune contestation ; seulement, la procédure à établir, et, sans doute, au nouveau jugement d'envoi définitif à obtenir. Je vais mettre monsieur Uperfield au courant de la concession que vous lui faites. Voulez-vous revenir après-demain ? j'aurai sa réponse.

Cette fois, madame Delpoy ne dit rien à miss Uperfield de son entretien avec maître Benjamin. Elle se rendit de nouveau à Paris au jour fixé et le notaire lui fit part du télégramme de M. Uperfield, qui, apprenant la satisfaction que lui donnait madame Delpoy, en accusait réception, laconiquement, mais en indiquant quand même son consentement. Il disait à maître Benjamin que l'affaire, pour lui, était terminée, qu'il n'avait plus qu'à remplir, d'accord avec son homme d'affaires, les formalités obligatoires, pour que madame Delpoy touche son héritage. Il répétait que, en ce qui le concernait, il considérait, dès aujourd'hui, l'accord conclu.

— Vous voyez, madame, dit maître Benjamin, l'heureuse solution de cette affaire. Ce n'est plus maintenant qu'une question de temps, et, en Amérique, les choses ne traînent pas.

Madame Delpoy le remercia et s'en alla, au peu comme sous l'empire d'un rêve.

Pendant ce temps, Andrey recevait un télégramme de son père :

« Affaire terminée ; il y a encore des formalités judiciaires à remplir pour laquelle il faut ta procuration. Fais-la établir par le notaire qui s'est occupé de la chose, il me paraît honorable et sérieux. Tu me l'enverras tout de suite, il faut en finir. L'héritière t'abandonne la totalité des revenus que tu as déjà touchés. C'est une compensation. Lettre suit. Quel jour reviens-tu ? »

Quand madame Delpoy rentra chez elle, Andrey vint au-devant d'elle, son télégramme à la main.

— Lisez, madame, lui dit-elle.

Mais comme il était en anglais, elle dut le lui traduire.

— J'ai appris la même chose tout à l'heure, répondit madame Delpoy.

(à suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs, à Paris.